



Madame, Monsieur,

- Les portes de chambres des internes sont équipées de serrures. Cette disposition permet de limiter les vols et les dégradations en rendant les élèves pleinement responsables de l'état de leurs chambres.
- Chaque élève interne devra donc avoir, **obligatoirement**, la clé de sa chambre.
- **La semaine de la rentrée**, les services de l'intendance remettront à chaque élève une clé contre une caution de **8 euros**.
- Il est préférable de prévoir ce règlement par chèque qui sera libellé à l'ordre de :

**MONSIEUR L'INTENDANT DE LA CITE SCOLAIRE
DELAMBRE-MONTAIGNE**

- Cette caution sera remboursée en fin d'année lors de la restitution de la clé.
- Toute clef non restituée ou perdue, toute serrure endommagée, toute dégradation volontaire ou consécutive à une négligence (exemple : chambre sans occupant et porte non fermée à clef) donneront lieu à l'établissement d'un bon de dégradation.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La proviseure,

C. GUICHET